

# **Guide Sudoe - Pour l'élaboration et la gestion de projets**

Version Française

**Suivi des modifications des fiches**





## Suivi des fiches du guide Sudoe affectées par des modifications de leur contenu

Identification de la fiche	Section modifiée	Langue	Contenu V01	Contenu version actualisée
<b>Fiche 1.0 Présentation et composition du guide Sudoe</b>	Nouvelle fiche. Septembre 2016. Consultation écrite	ES/FR/PT		Nouveau contenu
<b>Fiche 3.2 Qui peut participer</b>	Tableau 1. Classement du type de bénéficiaires et groupes cibles	ES/FR/PT		Actualisation du tableau 1.
<b>Ficha 3.3 Plan de travail</b>	1.1.1 Grupo de Tareas 0	ES	1.1.1 Grupo de tareas 0: Preparación del proyecto. (De carácter obligatorio)	1.1.1 Grupo de tareas 0: Preparación del proyecto. (De carácter facultativo)
<b>Fiche 5.0 Appels à projets</b>	1.1.2.1 Formulaire de candidature.	ES/FR/PT	La partie suivante est supprimée : "Seule la section correspondant aux groupes de tâches du formulaire de candidature devra être présentée dans toutes les langues des bénéficiaires du projet. Le reste du document pourra être présenté simplement dans la langue du chef de file. Dans le cas où le projet serait choisi pour approbation, toutes les sections du formulaire de candidature devront être présentées dans toutes les langues des bénéficiaires du projet."	La partie supprimée est remplacée par "Il doit être présenté dans toutes les langues des bénéficiaires du projet."
<b>Fiche 6.0 La sélection des projets</b>	2.2.3. Tableau de correspondance entre les critères et les sections des formulaires	ES/FR/PT		Actualisation des sections relatives au formulaire de candidature (seconde phase) sur la correspondance des critères de sélection avec les sections mentionnées.
<b>Ficha 8.0 Eligibilité de dépenses</b>	1.4 As despesas segundo as categorias de despesa no Programa Sudoe	PT		Errata: Le numéro des fiches a été rajouté " As fichas 8.1 a 8.6 tratam individualmente cada uma das categorias de despesa 1. a 6"
	1.7 Períodos de elegibilidade de despesas e o que é co-financiável para cada uma delas.	PT	La phrase suivante: " Para os beneficiários aos quais se apliquem as regras de Ajudas de Estado"	Est remplacée par: " Para os beneficiários aos quais se apliquem as regras de Auxílios de Estado"
	1.3. Modif. septembre 2016	ES/FR/PT	Au lieu de "...État du programme..."	"...État membre du programme Interreg Sudoe..."

Identification de la fiche	Section modifiée	Langue	Contenu V01	Contenu version actualisée
	1.5. Modif. septembre 2016	ES/FR/PT	Au lieu de "du programme Sudo"e"	"du programme Interreg Sudo"e"
	1.15. Modif. septembre 2016	ES/FR/PT	Modifications diverses dans la terminologie utilisée pour homogénéiser les critères	
<b>Fiche 8.1 Dépenses de personnel</b>	1.6 Choix du système de remboursement par chaque bénéficiaire	ES/FR/PT		Le contenu général de ces parties est modifié.
	1.7 Contributions de sécurité sociale et impôts liés au salaire			
	1.8 Autres dépenses éligibles			
	1.6 Modif septembre 2016	ES/FR/PT	Modification du contenu des 1ers et troisièmes paragraphes.	
<b>Fiche 8.2 Dépenses de bureau et frais administratifs</b>	1.5 Éléments éligibles dans les dépenses de bureau et frais administratifs	ES/FR/PT		La partie suivante est supprimée : "Les dépenses de bureau et frais administratifs pourront être imputés selon une méthodologie de « coût réel » uniquement dans le cadre du projet d'« assistance technique »."
	1.6 Piste d'audit	ES/FR/PT		Des contenus ont été supprimés.
<b>Fiche 8.3 Dépenses de déplacement et d'hébergement</b>	1.3 Principes généraux.	ES/FR/PT		Le contenu a été complété.
	1.5 Piste d'audit.	ES/FR/PT	"En général, il conviendra d'apporter la preuve que les montants payés ne dépassent pas les barèmes établis par l'organisme bénéficiaire."	" En général, il conviendra d'apporter la preuve que les montants payés ne dépassent pas les barèmes établis par l'organisme bénéficiaire (en respectant en tout état de cause les limites établies au point 1.3)".
	1.3 Principes généraux. Modifications 08/04/2016	ES/FR/PT	En application de ce principe, les limites suivantes sont imposées pour tous les bénéficiaires du programme : les dépenses éligibles au titre de l'hébergement et des frais de repas sont plafonnées aux limites appliquées par les administrations publiques de référence en la matière.	En application de ce principe, chaque entité bénéficiaire devra respecter sa norme interne, tout en respectant les limites suivantes : les dépenses éligibles dans cette catégorie de dépenses sont plafonnées aux limites appliquées par les administrations publiques de référence en la matière.
<b>Fiche 8.4 Dépenses liées au recours à des compétences et à des services externes</b>	1.3 Principes généraux.	ES/FR/PT		Le premier point a été ajouté : "Les dépenses liées au recours à des compétences et à des services externes seront éligibles si elles ont été

Identification de la fiche	Section modifiée	Langue	Contenu V01	Contenu version actualisée
				approuvées par le programme. À cet effet, elles devront être convenablement identifiées dans le formulaire de candidature et, en particulier, dans la justification du plan financier. Comme il a été précisé dans le point « 1.1.2.5 » de la fiche 5 « appels à projets », le document de justification du plan financier est contraignant en ce qui concerne la catégorie de « dépenses liées au recours à des compétences et à des services externes ».
<b>Fiche 8.5 Dépenses d'équipement</b>	1.3 Principes généraux.	ES/FR	Errata dans la numérotation. La phrase suivante : "Comme il a été précisé dans le point « 5.1.1.2 .5 » de la fiche 5 « appels à projets »"	Est remplacée par : "Comme il a été précisé dans le point « 1.1.2.5 » de la fiche 5 « appels à projets »"
<b>Ficha 9. Modificações e evoluções do projeto durante a sua execução</b>	4.3 Flexibilidade relativa à despesa certificada por categoria de despesa.	PT		Un paragraphe a été supprimé à la fin de la section.
<b>Fiche 10.0 Circuit financier.</b>	Nouvelle fiche. Septembre 2016. Consultation écrite	ES/FR/PT		Nouveau contenu
<b>Fiche 11.0 Systèmes de validation des dépenses : le contrôleur de premier niveau et l'autorité nationale.</b>	Nouvelle fiche. Septembre 2016. Consultation écrite	ES/FR/PT		Nouveau contenu
<b>Fiche 12.0 Clôture des projets</b>	Nouvelle fiche. Septembre 2016. Consultation écrite	ES/FR/PT		Nouveau contenu
<b>Fiche 13. La communication des projets</b>	Nouvelle fiche. Septembre 2016. Consultation écrite	ES/FR/PT		Nouveau contenu
<b>Fiche 14. Utilisation des logotypes</b>	Nouvelle fiche. Septembre 2016. Consultation écrite	ES/FR/PT		Nouveau contenu
<b>Fiche 15. Capitalisation</b>	En préparation	ES/FR/PT		
<b>Fiche 16. Suivi et évaluation des projets</b>	Nouveau contenu	ES/FR/PT		Nouveau contenu

Identification de la fiche	Section modifiée	Langue	Contenu V01	Contenu version actualisée
<b>Fiche 17. Accès et utilisation de l'application informatique eSudoe</b>	Nouveau contenu	ES/FR/PT		Nouveau contenu
<b>Fiche 18. Glossaire</b>	En préparation			En préparation